



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°106

Janv. 2020

Tous nos meilleurs vœux environnementaux !

Dans le cadre de son **Cycle d'Education à l'Environnement**, Yvelines Environnement a lancé le 9 janvier à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux son **jeu-concours** destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, mais aussi aux foyers d'hébergement du département.

Le jeu-concours sera clôturé le **4 avril**.

De nombreux documents aideront les élèves à compléter une **grille de mots** et à réaliser une **illustration** du thème mis à l'honneur cette année, avec le soutien fidèle du journal « Toutes les Nouvelles » qui leur proposera chaque semaine une courte explication à partir de janvier.

Une œuvre de 50 x 65 cm devra être également réalisée.

Vous pourrez **télécharger le bulletin de jeu sur notre site** mais aussi le trouver chez nos partenaires : à l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade et l'Ecole de la Campagne, à la Réserve naturelle de SQY ainsi qu'à la Base de Loisirs, à la Bergerie nationale de Rambouillet, au Domaine de Madame Elisabeth à Versailles, au Parc et Château de Thoiry.

Tous les documents et renseignements nécessaires sont sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/lancement-presse-cee-2020/>



Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

01 39 54 75 80 * yvelines.environnement@orange.fr - <https://www.yvelines-environnement.org>

Le « Prix Yvelines Environnement »



Yvelines
Le Département

L'association Yvelines Environnement lance, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines, la première édition du « *Prix Yvelines Environnement* » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

« L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable ».

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

« Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement ».

Gérard Bachelier, Président de la CCI Versailles-Yvelines



Pour participer, chaque entreprise devra répondre à l'un des critères suivants :

- ❖ prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, notamment ceux associés à leur extraction et exploitation ;
- ❖ développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- ❖ mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception ;
- ❖ évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- ❖ mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur un même territoire ;
- ❖ mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection de l'environnement (déchets, eau, air, économies d'énergie...) ;
- ❖ mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ❖ proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Pour concourir à l'un des prix, les candidats devront s'inscrire à : prix.yvelinesenvironnement@orange.fr

Par la suite un **dossier technique** sera à compléter et à retourner à Yvelines Environnement avant le 27 mai 2020.

Le **jury** se réunira du 2 au 10 juin 2020

et la cérémonie de **remise des prix** se tiendra à l'Hôtel du Département le mercredi 17 juin 2020.

Et les **documents utiles** pour concourir :

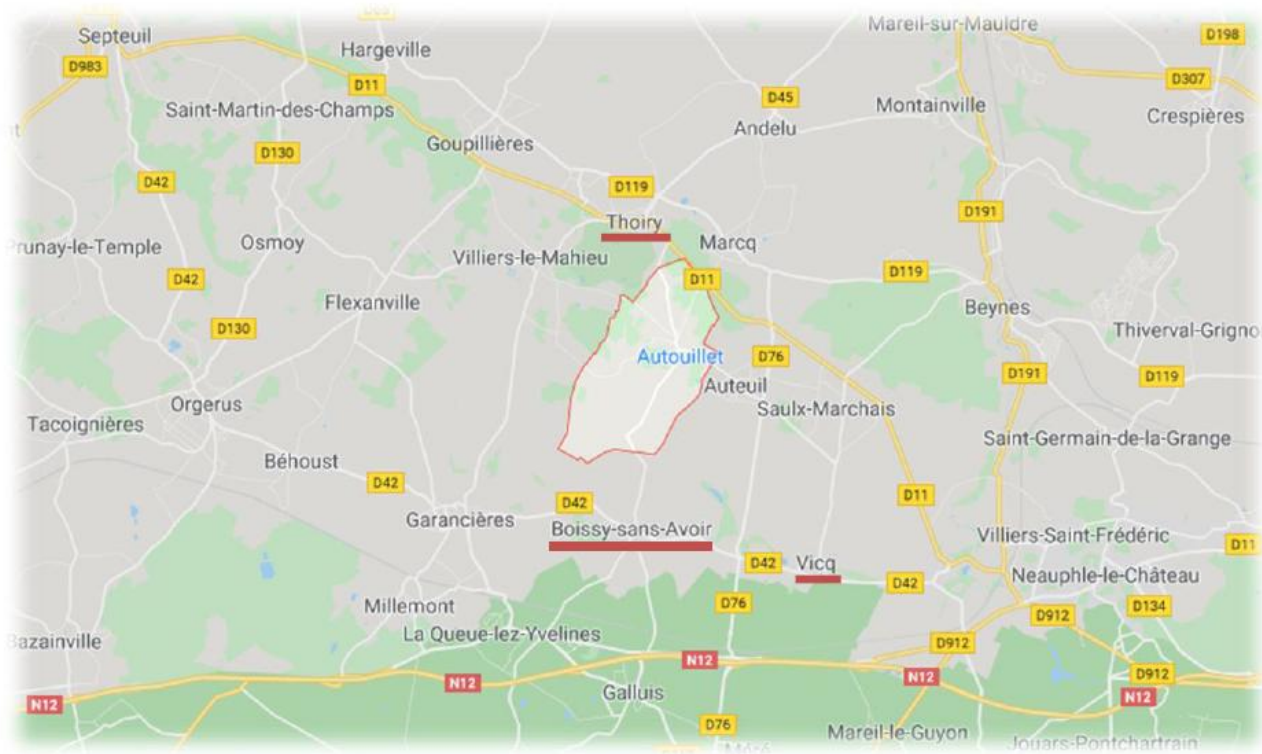
- [PYE 2020 – Dossier d'inscription](#) *au format Word à compléter par les candidats*
- [PYE 2020 – Charte Impact Environnemental](#)
- [PYE 2020 – Règlement](#)
- [PYE 2020 – Dossier de candidature](#) *au format Word à compléter par les candidats*

Retrouvez la version PDF du **communiqué de presse du 14.01.20** : [Communiqué de presse PYE](#)

Et toutes ces informations sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/lancement-du-prix-yvelines-environnement/>

Fuite de pétrole à Autouillet...

**POLÉMIQUE À PROPOS DE LA REMISE EN SERVICE DU PIPELINE
D'ILE-DE-FRANCE**
après l'autorisation donnée à TOTAL par l'Etat



Retrouvez les derniers articles d'Yvelines Environnement :

<https://www.yvelines-environnement.org/fuite-de-petrole-a-autouillet/>



Du développement durable sur les cendres de la biodiversité.

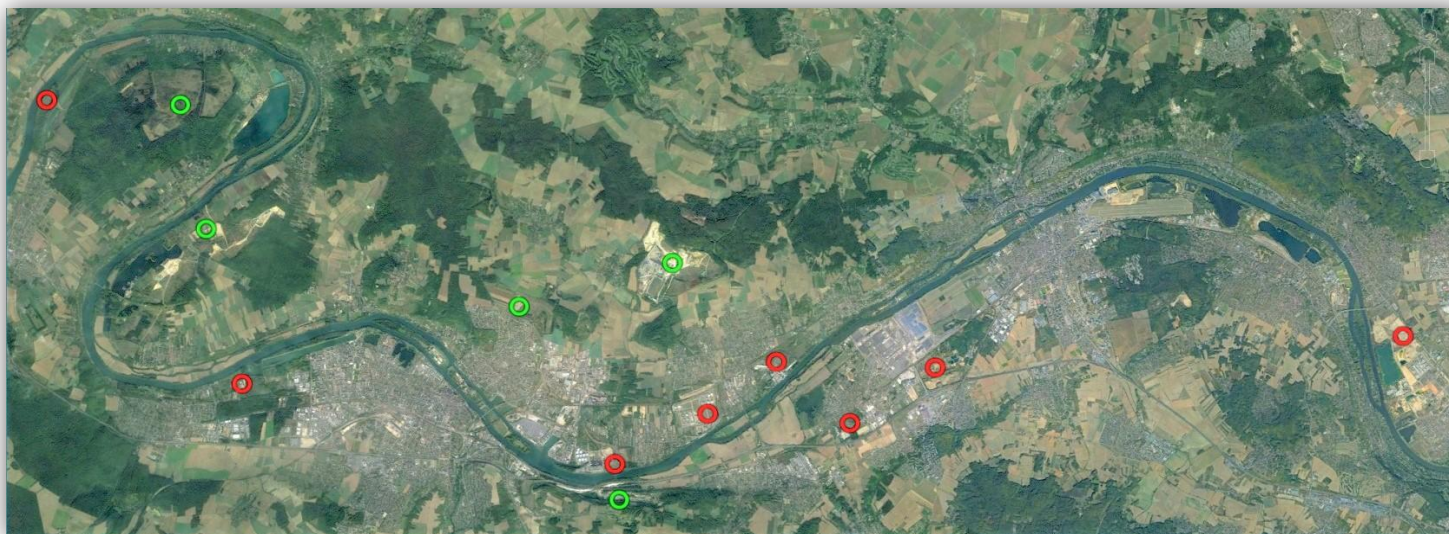
Mondialisation oblige, nul n'ignore aujourd'hui la détresse des ours polaires de l'Arctique, de même tout le monde s'émeut, à juste titre, de la mort de 500 millions d'animaux dans les incendies qui ravagent l'Australie.

Mais qu'en est-il près de chez nous ? Quelle biodiversité et dans quel état ?

La vallée de Seine Aval abrite une espèce très rare inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux et aux annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn : l'**Œdicnème-criard**.

La population de cet oiseau en Seine Aval se distribue sur un chapelet de sites. Cette espèce parcourt des milliers de kilomètres pour venir s'y reproduire.

Sur les 13 sites de reproduction connus, **8 sont menacés de disparition à très court terme** (en **rouge**) :





Cette disparition programmée est d'autant plus révoltante qu'elle résulte en grande partie de projets estampillés « développement durable » :

A **Triel sur Seine** une ferme photovoltaïque au détriment d'un site entièrement dédié, par arrêté préfectoral, à de la compensation écologique.

A **Gargenville** sur le site Total, encore une ferme photovoltaïque. Ce projet menace également une autre espèce protégée : le crapaud calamite.

A **Porcheville** troisième projet de ferme photovoltaïque sur l'ancien site EDF.

A chaque fois ce sont des **sites de nidification de l'Œdicnème-criard qui vont disparaître**, malgré nos interventions lors des enquêtes publiques. Et ce n'est pas fini, nous appréhendons la prochaine consultation du public sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la GPS&O.

Quels impacts sur la biodiversité locale ?

Nous ne pouvons pas nous réjouir de produire de l'énergie renouvelable quand cela est synonyme d'érosion de la biodiversité locale. Force est de constater l'indifférence générale des élus comme des services de l'état sur la disparition programmée de l'**Œdicnème-criard** en Seine Aval.

En savoir plus :

[arrêté dérogation espèces protégées N°2014/DRIEE/015](#)

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-driee-015.pdf>

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Oedicneme-criard.pdf>



« Arrêtez de mettre des ruches partout »

Titre de la chronique de Caroline Tourbe journaliste à France Inter

Installation de ruches tous azimuts au détriment des insectes sauvages : le mieux serait-il l'ennemi du bien ?

Une ruche contient environ 50 000 individus, autant dire que cela concurrence directement les rares bourdons, papillons et abeilles sauvages qui, de ce fait, sont à la diète. L'installation d'élevages d'abeilles, en ville ou en milieu naturel, qui a priori passait pour une bonne idée, est en train de virer au cauchemar pour les autres pollinisateurs.

Les scientifiques multiplient les études qui démontrent la **concurrence des élevages d'abeilles** avec les pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, autres hyménoptères + papillons, etc.

Certaines communes mesurent aujourd'hui les dommages de la « ruche-mania » et interdisent maintenant l'implantation de nouvelles ruches voire demandent le retrait des ruches déjà implantées.

Quelle législation encadre l'installation des ruches ?

=> Les articles 206 et 207, 208, 209 du code rural.

Ces articles confient aux préfets ainsi qu'aux maires de déterminer les conditions d'installation des ruches.

Quelle est la législation dans le département des Yvelines ?

Les ruchers peuplés ne doivent pas être placés à moins de 20 mètres de la voie publique et des propriétés voisines. Dans le cas où celles-ci se trouvent à proximité des bois, des landes et des friches, cette distance doit être de 10 m au moins.

Elle est de **100 m au moins** si les propriétés voisines sont **des habitations** ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc...).



Suite...



Suite...

« Arrêtez de mettre des ruches partout »

Ecoutez la chronique de Caroline Tourbe « **Arrêtez de mettre des ruches partout** » :

<https://www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-detox-de-caroline-tourbe/la-chronique-detox-de-caroline-tourbe-25-octobre-2019?fbclid=IwAR2bxXMaKk6YU4xjnzz0UIG5WBzM3ouc8Aax3oDuiPZAuvTYzbDZFo1ZtfE>

Autres liens et articles sur le sujet =>

Jachères apicoles et jachères fleuries : la biodiversité au menu de quelles abeilles ?

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01198772/file/C54Gadoum.pdf>

Concurrence alimentaire entre abeilles sauvages et domestiques

<http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie/Toutes-les-actualites/Concurrence-alimentaire-entre-abeilles-sauvages-et-domestiques>

La ville un désert pour les abeilles sauvages ? Lise Ropars, Isabelle Dajoz, Benoit Geslin

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01686939/document>

Les ruches en ville, une fausse bonne idée

<https://www.letemps.ch/sciences/ruches-ville-une-fausse-bonne-idee>

Auteur : Corinne Dumont - ASEE-Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Épône



...Piqûre
de
rappel...

A TRIER DANS LA POUBELLE JAUNE

1 Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles et flacons

Flacons de produits ménagers



Grosses bouteilles



Produits de toilette

✓ Videz bien le liquide avant de trier !
Si besoin, écrasez les horizontalement.

2 Tous les papiers



Journaux, Magazines



Enveloppes, Papiers, Courriers



Catalogues, Annuaires



Livres, Cahiers

✓ Evitez de les froisser ou de les déchirer.
Retirez les films plastiques autour des magazines.

3 Emballages métalliques



Boîtes de conserve

Canettes

Aérosols

Barquettes en aluminium

✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse.
Pensez à bien vider les restes avant de jeter.

4 Cartons et Briques alimentaires



Gobelets en carton

Cartons vides

Briques alimentaires

✓ N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.
Pensez à bien retirer les plastiques dans les cartons.

Avec notre partenaire

...Piqûre de rappel...

A TRIER DANS LE VERRE



Inutile de laver. L'eau est précieuse.



Emballages en verre



Pots



Bocaux

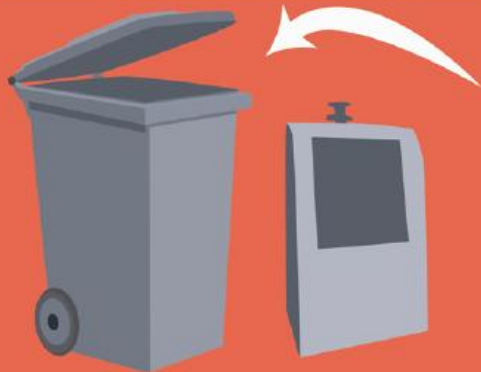


Bouteilles

A JETER



Les déchets du quotidien,
à jeter dans la poubelle ordinaire.



Pots de yaourt



Barquettes en plastique



Polystyrène



Couches,
Papiers absorbants



Vaisselle



Sacs en plastique



Boîtes en plastique



Cassettes, CD, DVD



Blisters en plastique



Papiers salis



Déchets ménagers



Pots de fleurs

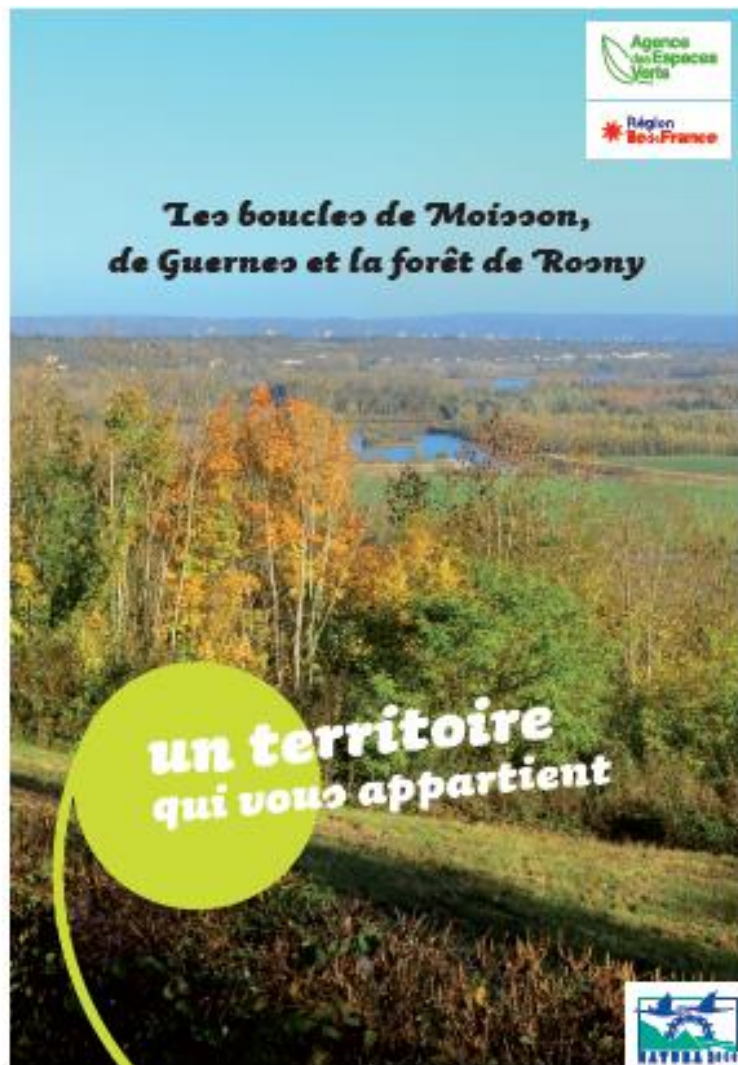
Liste des Communes du



=>

<file:///C:/Users/YE/Downloads/LISTE-COMMUNES-2019-1.pdf>

Voici la nouvelle version de la plaquette de communication de Natura 2000



La plaquette est téléchargeable sur

<https://www.yvelines-environnement.org/natura-2000/>

reconnu au niveau européen.



Le site des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Roissy a été intégré au réseau européen Natura 2000. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire.

Bien qu'il ne s'agisse pas de faire un sanctuaire de la nature, des actions (contrats et chartes) sont mises en œuvre et visent à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).



Aujourd'hui on compte :

- Près de 29 300 sites Natura 2000 en Europe soit 18,15% du territoire (hors milieu marin) ;
- 1 564 sites terrestres en France couvrant près de 13% du territoire ;
- 35 sites en Île-de-France représentant 8,4% de la surface de la région ;
- 315 communes franciliennes concernées.

Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000, vous avez envie d'agir pour votre environnement :

Vous pouvez adhérer à la charte et signer des contrats de gestion.

Vous souhaitez
des informations sur
NATURA 2000 ?
Contactez-nous !

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

90-92, avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN - natura2000@sev-iledefrance.fr

Tél. : 01 85 85 38 00 - Fax : 01 85 85 85 85

Sites Internet : sev-iledefrance.fr et boucliedemoisson.n2000.fr

Liste des communes concernées (58) : Brégy-Monvalain, Bonnefontaine-sur-Seine, Brégy, Villainville-Dorment, Prousses, Guernes, Jouy-Monvalain, La Villeneuve-sur-Chervin, Lennoy, Montesson-la-Jolie, Mézières, Meulan, Meulan-sur-Seine, Ponthéville, Vallée-sur-Seine, Saint-Martin-la-Saumette.

Actualité environnementale des Yvelines :
du 24 octobre au 28 novembre 2019 une enquête publique s'est effectuée sur le projet
de Réserve Naturelle Nationale des « étangs et rigoles du Roi Soleil »
à laquelle Yvelines Environnement a participé :

- <https://www.yvelines-environnement.org/reserve-naturelle-etangs-du-roi-soleil/>
- <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2019>
- https://actu.fr/ile-de-france/rambouillet_78517/sud-yvelines-vers-une-reserve-naturelle-nationale-310ha_29476445.html

Le public est invité à émettre ses observations sur les TRI du bassin Seine Normandie
Du 19 décembre 2019 au 19 juin 2020.

Cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation des Territoires à Risque
Important d'Inondation (TRI) du bassin Seine-Normandie.

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cartes-des-surfaces-inondables-et-des-risques-d-a4145.html>

La prochaine Assemblée Générale Annuelle d'Yvelines Environnement
aura lieu le **samedi 6 juin 2020 à la Bergerie nationale de Rambouillet**

Retrouvez toute notre actualité sur

<https://www.yvelines-environnement.org/>

A bientôt